



1825

boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

téléphones 514 937 6168
800 599 6168
télécopieur 514 933 0242
courriel info@oaq.com
toile www.oaq.com

Allégations de collusion dans l'industrie de la construction - L'Ordre des architectes du Québec réclame, encore, une commission d'enquête publique

MONTREAL, le 19 janvier 2011 - À la suite des récentes déclarations du président de la FTQ-Construction et des soupçons de mauvaises utilisations des cotisations des adhérents de la Commission de la construction du Québec, l'Ordre des architectes du Québec réclame à nouveau une enquête publique sur l'attribution et la gestion des contrats publics dans le domaine de la construction. Rappelons qu'il s'associe ainsi aux nombreuses voix de la société québécoise qui demandent une telle enquête.

Quinze mois après que l'Ordre eut déjà fait cette requête, en octobre 2009, le contexte s'est encore dégradé. Il rend plus que jamais nécessaire des investigations afin de mettre à jour le système de collusion qui semble prévaloir dans l'industrie de la construction en lien avec le milieu municipal. Même l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), opposés jusqu'à récemment à une enquête publique, estiment désormais que seule celle-ci permettra de restaurer la confiance du public à l'égard de ses institutions et du milieu de la construction.

Cela conforte l'Ordre dans sa position : les investigations de la Sureté du Québec via l'opération Marteau ne suffiront pas. Les policiers eux-mêmes l'avaient déjà mentionné.

Bien entendu, le mandat de la commission d'enquête publique doit être précisément défini afin que les objectifs soient atteints. Le cas échéant, l'Ordre tient à assurer qu'il collaborera pleinement.

Par définition, l'exercice de la profession d'architecte est évidemment lié au domaine de la construction, fortement éclaboussée par les allégations de malversation, de collusion et de corruption. Le climat ainsi engendré est malsain autant pour les membres de l'Ordre que pour la population en général.

Rappelons-le, il est primordial de rassurer les citoyens sur la bonne utilisation des deniers publics et sur l'existence d'une réelle concurrence dans le privé pour l'attribution des contrats.

D'une façon générale, l'Ordre des architectes du Québec, qui se consacre à la protection du public, souhaite que les enquêtes puissent avoir lieu avec diligence partout où cela s'impose et s'engage lui-même à examiner tous les cas qui seront portés à son attention.

L'Ordre des architectes du Québec a pour mission de contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturale. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

-30-

Renseignements:

Pierre Frisko
Directeur des communications
514 937-6168 p. 223

